

**Présents :** C. Limousin, Maire ; R. Taponard ; G. Bellaton ; L. Mougeot ; L. Bourgeois adjoints ; M. Balain ; F. Bérard ; G. Duplantier ; C. Janin ; F. Quinson ; C. Vauquelin ; N. Verdegem ; R. Verhage.

**Excusés :** C. Supernak donne pouvoir à Lionel Mougeot ; C. Harnay donne pouvoir à Guy Bellaton

**Secrétaire de séance :** L. Bourgeois

Le CR de la réunion du Conseil Municipal du 18 novembre 2014 ainsi que l'ordre du jour du présent Conseil sont approuvés à l'unanimité.

**DELIBERATIONS** toutes prises à l'unanimité des membres présents et représentés

**Mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU.**

Le Maire rappelle au CM les conditions et les motifs de modification simplifiée du PLU à savoir : Lors de l'élaboration du PLU, la municipalité avait souhaité créer plusieurs zone réservées. Le canal d'amenée d'eau au moulin du château n'est plus utilisé en tant que tel et le propriétaire est d'accord pour bipasser ce canal et ainsi détourner les eaux directement sur la Cozance (objet de la zone réservée n°3). De ce fait la zone réservée n°4 qui comprend la totalité du canal d'amenée devient obsolète sur la longueur du terrain de M Quinson.

Le CM considère que le projet de modification simplifiée du PLU est prêt à être mis à disposition du public, décide de mettre ce projet et les autres pièces du dossier à la disposition du public ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé, à la Mairie pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture, du 14 janvier au 12 février 2015 inclus. Le CM décide aussi que chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place et consigner ses éventuelles observations sur le registre de la Mairie de Douvres.

**Attribution du marché de travaux pour la création d'un réseau d'eaux pluviales et aménagements de sécurité ponctuels sur la route de Coutelieu et chemin du Paradis.**

Après avoir décidé de réaliser ces travaux le 18 novembre 2014, la consultation ayant été effectuée selon le code des Marchés Publics et après étude du rapport d'analyse des offres établi par le cabinet Aintégra, Maître d'œuvre, le Maire propose et le CM décide d'attribuer le marché à l'entreprise **BRUNET TP / SOCATRA** pour un montant total de **118 540.20€ HT soit 142 248.24€ TTC – LOT n°1 – Réseaux divers** et à l'entreprise **COLAS Rhône-Alpes Auvergne** pour un montant total de **156 240.90€ HT soit 187 489.08€ TTC – LOT n°2 – Aménagement de surface**, précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2015 en section investissement et autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

**Coupes affouagères 2015**

Le Maire fait part au CM de la proposition de la commission bois et chemins relative au programme des coupes de bois 2015 situées aux Mattes suivant le plan joint. Le CM approuve cette proposition, demande que ces coupes soient assises d'octobre 2015 à mai 2016, demande qu'elles soient destinées à délivrance et décide que le partage se fera par foyer, que les inscriptions se feront jusqu'au 24.01.2015 à 12h00, que la taxe d'affouage sera de 70€, que le délai et le mode d'exploitation seront conformes au règlement annexé et que G. Bellaton, F. Quinson, C. Janin et M. Balain seront garants solidairement responsables du bon déroulement de la coupe.

**Adhésion de la commune de St Maurice de Rémens au SIVU Les petits Mômes**

Par délibération du 25 septembre 2014, la commune de St Maurice de Rémens demande son intégration au sein du SIVU Les petits Mômes. Celle-ci est acceptée par le Comité Syndical par délibération du 15 octobre 2014. Les communes participantes doivent être consultées. Le CM

accepte l'adhésion de la commune de St Maurice de Rémens au sein du SIVU et dit que la présente délibération sera notifiée à Mme la Présidente du SIVU.

### **Informations diverses :**

- Permis de construire M. Eric Balet : Maison au Pré Man
- Déclaration préalable M. Daniel Ferroussat : auvent

C. Limousin : invitation aux vœux de la municipalité vendredi 16 janvier à 18h00

G. Bellaton a demandé une 2<sup>ème</sup> consultation pour les arbres à abattre sur la commune

L. Mougeot : stage découverte « cirque » pour les enfants de 8 à 14 ans, du 9 au 13 février et de 13h30 à 17h00

L. Bourgeois : la mairie entre dans les critères pour participer au concours « les rubans du patrimoine »

N. Verdegheem : opération « boudins – sabodets » de la Diane des Grangeons samedi 17 janvier au sous sol de la salle des fêtes.

C. Janin : 2 arbres sont couchés dans la rivière route de Coutelieu. A signaler au Conseil Général

M. Balain : des trous sont en formation dans le chemin vers le réservoir

### **20H45 CLOTURE DE SEANCE**

### **QUESTIONS DU PUBLIC**

L. Rossetti :

- réflexion sur le débardage du bois lorsque les chemins sont détremés fait par les gens du village.  
*En ce qui concerne les coupes affouagères, les titulaires auront signé le règlement en la matière. Pour les autres, j'en appelle à leur civisme pour respecter ces principes. L'argent dépensé pour réparer les dégâts ne sera pas dépensé pour d'autres travaux.*
- Financement des travaux route de Coutelieu et chemin du Paradis :  
*Une partie sur nos fonds propres et l'autre partie sur subventions demandées (La CCPA nous a d'ors et déjà octroyé 50000€).*
- Modification simplifiée du PLU :  
*Une seule modification est prévue dans l'immédiat*

B. Huet :

- il y a des trous importants chemin de Chataignelet :  
*G. Bellaton ira voir.*
- comme indiqué en commission des gravats propres peuvent être déposés sur le haut de Taponnet :  
*G. Bellaton donne l'autorisation aux entrepreneurs. Ceux qui ont été déposés chemin de Combois ne sont pas autorisés.*

S. Gomes :

- avez-vous trouvé une solution pour un abri-bus :  
*oui, il sera installé de l'autre côté du sectionneur.*
- CR de la commission environnement :  
*Il sera envoyé après approbation de M. le Maire.*
- réflexion sur une piste cyclable entre Douvres et Ambronay :  
*Cette demande avait été initiée par ML DUBOIS lors de la précédente mandature. Le choix de l'époque avait été de privilégier les déplacements mode doux entre les villages et Ambérieu le plus directement possible. La liaison Ambronay-Ambérieu par le CD 36 a toute son importance pour des raisons de sécurité (longue ligne droite, flux de voitures important et vitesse parfois excessive). Nous avons renouvelé notre demande d'une piste mode doux entre Douvres et Ambronay auprès du vice président de la CCPA en charge du dossier, mais en complément de celle d'Ambronay.*